

Accompagnement
à la fiabilisation
des comptes des
collectivités locales





ÉDITO

La certification des comptes : une opportunité importante pour l'amélioration de la gestion financière et de la transparence de l'action publique locale

Une projet ambitieux de transparence et de maîtrise des risques

Plusieurs fois envisagée, la certification des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements fait désormais l'objet d'une expérimentation introduite par la loi NOTRe du 7 août 2015. Conduite sous l'égide de la Cour des comptes en liaison avec les chambres régionales des comptes, cette expérimentation doit permettre d'établir les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes du secteur public local. Ainsi, le dispositif d'accompagnement des collectivités expérimentatrices est assuré par les juridictions financières et les services de l'État concernés (DGFIP, DGCL). Les travaux préparatoires traitant de la fiabilité des comptes ont débuté en 2017 et ont donné lieu à des diagnostics globaux d'entrée et à des audits ciblés, le premier exercice de certification étant fixé à 2020. Un bilan de l'expérimentation est prévu en 2022 en vue d'une éventuelle suite législative étendant le dispositif.

La mise en œuvre des dispositions de l'article 110 de la loi NOTRe auprès d'un panel de 25 collectivités locales volontaires s'inscrit dans un contexte plus général de déploiement de la certification des comptes au sein de la sphère publique, initié, pour l'État, par la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), puis progressivement étendu aux régimes de base de sécurité sociale, aux établissements publics nationaux (dont les universités) et, depuis 2014, aux établissements publics de santé les plus importants.

Partenaire de longue date du secteur public local, EY accompagne les collectivités locales, leurs établissements publics, leurs satellites et offices. Nos équipes pluridisciplinaires accompagnent les services et les élus dans la définition et mise en œuvre de leurs projets de transformation, leur développement économique, leur stratégie financière, mais également dans leur démarche de fiabilisation des comptes. EY est, par ailleurs, auditeur de nombreuses collectivités locales en Europe et commissaire aux comptes de nombreuses entités publiques en France. EY en a également accompagné certaines dans le processus de préparation à la première certification des comptes. C'est cette expérience reconnue que nous mettons au service des collectivités locales.

Tirer pleinement profit des projets de fiabilisation et de certification des comptes

Les rapports des chambres régionales des comptes mettent régulièrement en évidence des insuffisances relatives à la fiabilité des comptes et les conséquences qu'elles peuvent avoir sur le pilotage des collectivités. Elles concernent par exemple :

- Le respect du référentiel comptable,
- L'organisation et la formalisation des procédures budgétaires et comptables,
- L'articulation des travaux entre l'ordonnateur et le comptable,
- L'inventaire et la valorisation du patrimoine,
- L'exhaustivité de la comptabilisation et de l'information relative aux engagements de la collectivité.

La qualité des comptes des administrations publiques est un enjeu majeur pour améliorer la gestion financière et assurer la transparence de l'action publique. Pour les élus et les citoyens, la certification fournit une assurance raisonnable sur la fiabilité de l'information financière afférente à la collectivité concernée. La certification constitue également un signal fort, notamment vis-à-vis des partenaires externes de la collectivité, sur la capacité de celle-ci à maîtriser ses risques en matière de production des comptes. Elle s'inscrit dans un ensemble de dispositifs en cours d'expérimentation ou de déploiement destinés à améliorer la qualité des comptes des collectivités locales. Il s'agit notamment de l'unification des référentiels budgétaires et comptables par la généralisation, à terme, de l'instruction M57 (sous une forme développée ou simplifiée) et de l'expérimentation du compte financier unique (CFU). Les travaux actuellement menés par l'ensemble des parties prenantes (ordonnateurs locaux, comptables publics, juridictions financières, administrations (DGFiP ; DGCL)) ont pour vocation de s'enrichir mutuellement et de s'inscrire dans une perspective de trajectoire de moyen terme (2023).

La démarche de certification des collectivités locales est aussi l'occasion de bénéficier pleinement de l'expérience des autres entités publiques certifiées, que ce soit en France ou à l'international. Dans une démarche de préparation à la certification des comptes des collectivités locales, EY vous permettra de bénéficier des meilleures pratiques et de vous accompagner dans ce projet transversal dont les différents



impacts doivent être anticipés (comptables, contrôle interne et systèmes d'information, organisation et processus). L'expérience montre qu'il s'agit également d'un levier de transformation interne et que la phase de préparation est essentielle. Au-delà du diagnostic, la définition d'un plan d'action détaillé et sa mise en place devront également faire l'objet d'une attention particulière et d'un suivi régulier. S'agissant d'une expérimentation, cette démarche sera également l'occasion de définir un cadre et des modalités de certification adaptés aux collectivités locales leur permettant de tirer pleinement bénéfice d'un processus porteur de valeur ajoutée.



La fiabilisation et la certification des comptes...



Assurer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux

Vos enjeux

- ▶ Assurer la transparence de l'action publique.
- ▶ Permettre aux élus de rendre compte aux citoyens grâce à une information financière de qualité.
- ▶ Anticiper les évolutions de référentiels comptables.

Ce que vous apporte la certification

- ▶ Des comptes annuels validés par un tiers indépendant.
- ▶ Un gage de crédibilité vis-à-vis des citoyens et des partenaires de la collectivité.
- ▶ Un facteur d'homogénéité avec les autres acteurs publics.
- ▶ Un socle pour la bonne gestion des fonds publics.

L'avis de l'expert EY

La démarche de fiabilisation des comptes est un vecteur de communication et de confiance. Elle illustre la nécessité de transparence due aux citoyens.



Investir et maîtriser l'endettement

Vos enjeux

- ▶ Financer les investissements récurrents et les nouveaux projets.
- ▶ Apprécier avec justesse les marges de manœuvre financières de la collectivité dans la durée.
- ▶ Utiliser les sources de financement les plus adaptées.

Ce que vous apporte la certification

- ▶ La validation de la sincérité de la section d'investissement et des restes à réaliser.
- ▶ La contribution à la vision exhaustive et valorisée du patrimoine et des engagements de la collectivité.
- ▶ Une garantie supplémentaire pour les financeurs.

L'avis de l'expert EY

La certification contribue à une vision plus fiable du patrimoine de la collectivité utile à sa gestion à moyen et long terme. Elle permet également de s'assurer de l'existence d'un suivi précis des engagements de la collectivité.

Investissement



Audit



Collectivité locale



Rendre compte et valoriser l'action publique

Vos enjeux

- ▶ Délivrer un haut niveau de service au juste coût.
- ▶ Assurer une gestion efficiente des fonds publics.
- ▶ Donner une vision complète de l'action publique sur le territoire.

Ce que vous apporte la certification

- ▶ Une fiabilisation de la comptabilisation des coûts et de leur exhaustivité.
- ▶ La mise en évidence des risques comptables et financiers des processus.
- ▶ Une base fiable pour la comptabilité analytique et le contrôle de gestion.

L'avis de l'expert EY

Les données comptables fiables et établies selon un référentiel homogène sont une base indispensable à la restitution des réalisations. La certification valorise les démarches de comparaison entre collectivités, de contrôle de gestion ou d'évaluation des politiques publiques.



Sécuriser la stratégie financière

Vos enjeux

- ▶ Exercer la mission de service public dans un environnement financier contraint.
- ▶ Maîtriser et anticiper les risques financiers liés aux baisses de dotations de l'État.
- ▶ Limiter la pression fiscale.

Ce que vous apporte la certification

- ▶ Une validation externe et indépendante de la situation financière de la collectivité.
- ▶ L'anticipation des risques financiers.
- ▶ Une base fiable pour la prévision budgétaire et les simulations financières prospectives.

L'avis de l'expert EY

La certification conduit à s'interroger sur les équilibres financiers de la collectivité et sur la maîtrise des risques. Elle contribue à une vision objective de la situation et des perspectives financières.



Renforcer le contrôle interne et l'efficacité des services

Vos enjeux

- ▶ Renforcer l'efficacité des services.
- ▶ Disposer d'un contrôle interne adapté à l'organisation et hiérarchisé en fonction des risques.
- ▶ Sécuriser les flux de données dans un environnement dématérialisé.

Ce que vous apporte la certification

- ▶ Un avis sur le contrôle interne comptable et financier et les risques liés au système d'information.
- ▶ Une amélioration constante et pérenne du contrôle interne.
- ▶ Un levier transversal d'évolution pour tous les acteurs (services financiers et gestionnaires de la collectivité, comptable public).

L'avis de l'expert EY

La certification des comptes s'appuie sur le contrôle interne. Elle conduit à s'interroger sur les procédures et l'organisation de la collectivité et est reconnue comme un levier de progrès pour l'ensemble des services.



Les démarches de préparation à la certification des comptes

1

Diagnostic



Vos enjeux phase 1

- ▶ **Les comptes traduisent-ils correctement la situation financière de la collectivité, son patrimoine et ses engagements ?**
- ▶ **Quelle transition vers le référentiel comptable M57 ?**
- ▶ **Comment mesurer le degré de fiabilité des comptes ?**
 - ▶ Existe-t-il une cartographie des risques et des procédures de contrôle interne ?
 - ▶ Le référentiel comptable est-il correctement appliqué ?
 - ▶ Les comptes et les positions prises sont-ils correctement justifiés et documentés ?

2

Plan d'action



Vos enjeux phase 2

- ▶ Recenser les actions à mener pour atteindre l'objectif de certification.
- ▶ Hiérarchiser et organiser la mise en œuvre des actions.
- ▶ Mettre en place un dispositif de suivi et de pilotage du projet.
- ▶ Faire adhérer l'ensemble des services concernés à « leur » projet de certification.

Diagnostic



1

Plan d'action



2

Nos réponses

- ▶ Une approche par les risques.
- ▶ L'identification des principaux sujets comptables (exemples : rattachement à l'exercice, inventaire du patrimoine, opérations de fin d'exercice, comptabilisation des PPP, stocks délocalisés, provision pour entretien de la voirie, valorisation de contributions en nature accordées aux associations).
- ▶ L'analyse du contrôle interne par cycle comptable et des risques liés au système d'information.
- ▶ Un diagnostic partagé avec la collectivité.

Pourquoi choisir EY

- ▶ L'expérience de commissaire aux comptes associée à celle de consultant spécialiste du secteur public local.
- ▶ Plus de 30 missions d'accompagnement à la certification d'entités publiques depuis 2006.
- ▶ Un haut niveau d'expertises pluridisciplinaires pour un diagnostic complet et fiable.

Nos réponses

- ▶ Des recommandations sous la forme d'une « feuille de route » détaillant les actions à conduire, le pilote, les acteurs et le calendrier.
- ▶ Analyse d'impact sur les comptes et les principaux agrégats (épargne, capacité de désendettement, fonds de roulement).
- ▶ Identification et hiérarchie des priorités.
- ▶ Formalisation de différents scénarii.

Pourquoi choisir EY

- ▶ Des plans d'actions détaillés, supports opérationnels de l'avancée du projet.
- ▶ La cohérence avec les autres chantiers comptables et financiers en cours.
- ▶ Le lien avec les groupes de travail institutionnels (CNCC, CNOCP).

3 Mise en place

Vos enjeux phase 3

- ▶ Engager les différentes actions visant à la certification.
- ▶ Faire adhérer les différents acteurs au projet.
- ▶ Réussir à mettre en place le changement.
- ▶ Actualiser les plans d'action en fonction de l'avancée de leur mise en œuvre.
- ▶ Assurer la sponsorship du projet au plus haut niveau.

4 Audit à blanc

Vos enjeux phase 4

- ▶ Conduire un audit tel que le ferait un commissaire aux comptes.
- ▶ Dresser un bilan de l'avancée des actions.
- ▶ Identification des points pouvant avoir une incidence sur l'opinion.
- ▶ Identifier les risques de réserves.

Mise en place

Audit à blanc

3

4

Nos réponses

- ▶ Un accompagnement qui associe pragmatisme et pédagogie.
- ▶ Un transfert de compétences auprès des services de la collectivité.
- ▶ Des groupes de travail thématiques (clôture des comptes, contrats complexes, règles de gestion).
- ▶ Un apport d'expertise sur les sujets les plus complexes.
- ▶ Des outils de pilotage et de suivi du projet.
- ▶ Des points réguliers de situation et d'avancée des sujets.
- ▶ L'identification des points de blocage à l'avancement et résorption.

Pourquoi choisir EY

- ▶ Un accompagnement « à la carte » en fonction des situations et des attentes.
- ▶ Une expérience méthodologique de premier plan.
- ▶ Une montée en charge progressive des équipes de la collectivité par le transfert de compétences.

Nos réponses

- ▶ La gestion de la démarche de certification en collaboration avec les équipes (approche par les risques, revue du contrôle interne, audit des comptes et revue de l'information financière).
- ▶ Les conclusions de l'audit : points d'audit relatifs au contrôle interne et aux comptes.
- ▶ La formulation d'une opinion sur les comptes.
- ▶ Des recommandations.

Pourquoi choisir EY

- ▶ Un audit à blanc dans la continuité des travaux de préparation réalisés.
- ▶ La pérennisation de la démarche.
- ▶ Des *benchmarks* internationaux.



EY, le partenaire privilégié de vos enjeux de transformation

EY dispose d'une implantation géographique internationale, d'un réseau intégré, d'une position de cabinet d'audit et de conseil leader en France, ainsi que d'équipes pluridisciplinaires et adaptées.

Les caractéristiques et atouts du cabinet EY sont autant de garanties pour les audits et les missions d'accompagnement que nous réalisons.

EY est un cabinet pluridisciplinaire qui exerce quatre grands métiers :

- **Audit**
- **Conseil**
- **Fiscalité & Droit**
- **Transactions**



Dans le monde

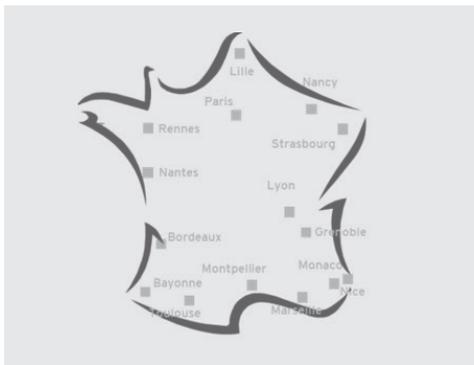
34,8 Md\$	Chiffre d'affaires	152	Pays
262 000	Collaborateurs	737	Bureaux



En France

1 084 M€	Chiffre d'affaires	6 000	Collaborateurs	16	Bureaux
-----------------	--------------------	--------------	----------------	-----------	---------

Présence sur tout le territoire



Secteur public au sein d'EY

- 10%** du chiffre d'affaires
- 1/3** de nos activités de conseil et d'accompagnement
- 400** auditeurs, consultants, juristes et fiscalistes
- 30 ans** d'expérience

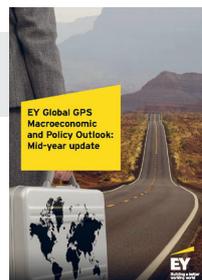
Les collectivités à l'heure du mécénat

Cette étude réalisée en partenariat avec Régions de France illustre la manière dont les collectivités se saisissent du mécénat. Elle propose également une analyse des atouts et des limites, attachées à cet outil.



Citizen Today

Dans cette édition, nous affinons notre vision des grandes priorités politiques, des stratégies et des défis auxquels sont confrontés les gouvernements, dans des domaines tels que le commerce, l'emploi et la politique sociale.





Nos références

1.

Préparation à la certification des comptes



Missions

Diagnostic préalable à la certification

Plans d'action et accompagnement

Audit à blanc

Assistance comptable pour la clôture

Formations - actions



Clients

État

Établissements Publics Nationaux

Établissements Publics de Santé

2.

Conseil auprès des collectivités locales



Missions

Analyse financière et identification des marges de manœuvre

Audits de début de mandat

Cartographie des risques et mise en place du contrôle interne

Mise en place de systèmes d'information

Ingénierie financière et conseil comptable des contrats complexes

Inventaires patrimoniaux



Clients

Communes

Départements

Régions

EPCI

3.

Commissariat aux comptes dans le secteur public



Clients en France

Hôpitaux publics

EPN (dont universités)

Caisses de sécurité sociale

Satellites de collectivités (telles que SEM, SPL, DSP, etc.)

Associations et Fondations



À l'étranger

EY est notamment auditeur de collectivités locales dans de nombreux pays européens, tels que le Royaume-Uni et les Pays-Bas.



Bénéfices de l'accompagnement EY

- ▶ L'expérience conjointe de plus de 30 ans au service des collectivités et l'expérience très étendue des missions de préparation à la certification des entités publiques.
- ▶ L'anticipation des sujets et une volonté permanente de réaliser des missions d'accompagnement et d'audit porteuses de valeur ajoutée.
- ▶ Un accompagnement sur mesure pour la collectivité favorisant le succès de la démarche.



Avec vous aujourd'hui



Bruno Gérard

Associé

EY & Associés
Responsable des activités d'audit
dans le secteur public

Tél. : 01 46 93 76 28
Mobile : 06 09 24 24 20
bruno.gerard@fr.ey.com



Charles-Etienne Suet

Senior Manager

EY & Associés
Activités de conseils comptables
et financiers dans le secteur public

Tél. : 01 46 93 70 38
Mobile : 07 78 20 02 69
charles-etienne.suet@fr.ey.com



Alexandre Titecat

Senior Manager

EY & Associés
Audit secteur public

Tél. : 01 46 93 63 74
Mobile : 07 78 87 28 65
alexandre.titecat@fr.ey.com



El Mehdi Lamrani

Senior Manager

EY & Associés
Audit secteur public

Tél. : 01 55 61 08 66
Mobile : 07 61 95 36 18
el.mehdi.lamrani@fr.ey.com

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

© 2020 EY & Associés.

Tous droits réservés.

Studio BMC France - 2001BMC022

© Photos : Shutterstock.com

Score n° 2019-032.

Document imprimé conformément à l'engagement d'EY de réduire son empreinte sur l'environnement.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale ou autre. Pour toute question spécifique, vous devez vous adresser à vos conseillers.

ey.com/fr